Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601758-20251208-DE2021212-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 8 décembre 2025

Délibération n°2025/12/12

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Samuel LE PENNEC
Absents excusés et représentés :	Michel JALU a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Dominique LE CALVEZ a donné pouvoir à Isabelle ARZ, Valérie THOMAZO a donné pouvoir à Nathalie LE BODIC, Claire LE GUNÉHEC a donné pouvoir à Éva LEROUX
Absents excusés :	Bernard FRANÇOIS, Joëlle LE GAT
Secrétaire de séance :	Nathalie LE BODIC
Date de convocation :	1er décembre 2025

Objet : Office de tourisme de la Baie de Quiberon : présentation du rapport d'activités 2024

Madame Marie-Reine Bourgeois présente le rapport annuel 2024 fourni par l'office de tourisme intercommunal (OTI) de la Baie de Quiberon.

Ce rapport est public et permet une information sur la société Publique Locale dont la collectivité est actionnaire, notamment sa situation financière.

Ce rapport a été transmis aux élus par voie électronique et sera disponible sur le site www.baiedequiberon.bzh.

Il est présenté au Conseil municipal en vertu de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales qui précise "*les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration*".

Considérant que ce rapport doit être présenté lors de la séance du Conseil municipal qui suit la présentation à l'assemblée spéciale et au conseil d'administration de l'OTI,

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601758-20251208-DE2021212-DE

Le Conseil municipal :

Article unique : PREND ACTE du rapport des mandataires établi sur l'activité de la Société Publique Auray Carnac Quiberon Tourisme, au titre de l'exercice 2024.

La Secrétaire de séance,
Nathalie LE BODIC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

MAIRIE DE PLUMERGAT
56400 (Morbihan)